

PLAN DE COURS

POL-1006 : Administration publique et politiques publiques

NRC 88005 | Automne 2023

Mode d'enseignement : À distance

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

L'administration publique joue un rôle fondamental dans la gouverne des sociétés contemporaines : elle éclaire la prise de décisions politiques, met en œuvre ces décisions et gère les services publics. Ce cours propose une introduction aux concepts, théories et enjeux de l'administration et des politiques publiques dans une perspective québécoise et canadienne. Parmi les thèmes abordés, notons la bureaucratie, les structures administratives, la relation avec le politique, le processus budgétaire, les contrôles, la performance et les différentes étapes du cycle des politiques publiques (émergence, mise à l'ordre du jour, décision, mise en œuvre et évaluation).

Plage horaire

Sur Internet		
-	00h00 à 00h00	Du 5 sept. 2023 au 15 déc. 2023

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=157505>

Coordonnées et disponibilités

Pierre-Marc Daigneault

Professeur

DKN-4459

pierre-marc.daigneault@pol.ulaval.ca

Tél. : 418-656-2131 poste 402172

Disponibilités

Sur rendez-vous

Mah Aristide Dion

Auxiliaire d'enseignement

mah-aristide.dion.1@ulaval.ca

Disponibilités

Sur rendez-vous

Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

aide@cstip.ulaval.ca

Téléphone :

418-656-2131 poste 405222


418-656-5222

Informations techniques importantes

[Accéder à l'horaire du CSTIP](#) 

[Liste des navigateurs supportés](#) 

Avis important concernant les appareils mobiles  (*iOS, Android, Chrome OS*)

[TeamViewer](#)  est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

Plateformes de vidéoconférence institutionnelles

Voici l'information essentielle pour vous connecter à l'une ou l'autre de nos plateformes de vidéoconférence institutionnelles.

[Microsoft Teams ULaval](#) 

[Zoom ULaval](#) 

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectif général du cours	4
Objectifs spécifiques	4
Formule pédagogique	4
Utilisation interdite de l'intelligence artificielle (IA) générative	5
Encadrement	5
Ajustement des notes finales	6
Décorum	6
Feuille de route	6
Évaluations et résultats	7
Liste des évaluations	7
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	8
Quiz en ligne I	8
Quiz en ligne II	8
Quiz en ligne III	9
Quiz en ligne IV	10
Examen final en classe	10
Travail thématique	10
Barème de conversion	11
Règlements et politiques institutionnels	12
Évaluation de la qualité du français	13
Évaluation des cours: Une responsabilité de l'étudiant	13
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	13
Gestion des délais	13
Matériel didactique	13
Liste du matériel obligatoire	13
Spécifications technologiques	14
Bibliographie et annexes	14
Bibliographie	14

Description du cours

Introduction

L'administration publique joue un rôle fondamental au sein de l'État moderne. D'une part, elle est responsable de mettre en œuvre les orientations gouvernementales et de gérer les services publics. En effet, le gouvernement exerce son influence sur la société et l'économie à travers l'administration publique, notamment à travers les politiques et les programmes publics dont celle-ci a la charge. D'autre part, de par son autorité et de par ses ressources informationnelles, logistiques, financières et humaines, l'administration publique est un acteur de premier plan dans la gouverne de nos sociétés. L'administration et les politiques publiques constituent ainsi un objet de recherche important non seulement en science politique mais aussi dans d'autres disciplines telles que la sociologie, le droit, le management et l'économique.

Ce cours propose une introduction à l'administration et aux politiques publiques dans une perspective québécoise et canadienne. Il s'adresse d'abord aux étudiant.e.s de première année des programmes de premier cycle en science politique et des baccalauréats intégrés en économie et politique, en philosophie et science politique et en affaires publiques et relations internationales. Les étudiant.e.s d'autres programmes universitaires intéressé.e.s par ces thèmes sont toutefois les bienvenu.e.s.

Objectif général du cours

Les objectifs généraux de ce cours sont de deux ordres:

1. Connaître les principaux éléments théoriques, conceptuels et factuels nécessaires à la compréhension générale de l'administration publique et de l'analyse des politiques publiques et ce, dans une perspective québécoise et canadienne;
2. Développer des capacités d'analyse critique sur les enjeux et défis contemporains auxquels sont confrontées les administrations publiques des pays développés.

Objectifs spécifiques

À la fin du cours, vous devriez être en mesure de:

- Situer le rôle et l'impact de l'administration publique dans la gouverne de la société et de l'économie;
- Situer les fondements historiques de l'administration publique et des politiques publiques;
- Connaître les principaux concepts relatifs à l'administration publique et aux politiques publiques;
- Discuter des fondements théoriques de l'administration publique et des politiques publiques;
- Expliquer la structure et le fonctionnement général de l'administration publique au Québec et au Canada;
- Définir une politique publique et en circonscrire les différentes phases;
- Expliquer quelques-uns des principaux cadres théoriques de l'analyse des politiques;
- Discuter des enjeux contemporains qui touchent l'administration publique et l'analyse des politiques.

Formule pédagogique

Approche générale

Ce cours à distance est enseigné en **formule asynchrone**, ce qui signifie que le cours n'est pas enseigné en direct lors de plages horaires déterminées. Les étudiant.e.s peuvent ainsi compléter les activités pédagogiques à leur rythme à chaque semaine. Cependant, des évaluations ont lieu aux deux semaines, ce qui exige de travailler régulièrement au cours de la session et de demeurer à jour dans les lectures et les capsules vidéo.

Activités pédagogiques

L'apprentissage dans le cadre de ce cours repose sur quatre composantes : 1) lectures obligatoires; 2) exposés magistraux sous forme de capsules vidéo; 3) outils interactifs; 4) travail thématique.

1) Lectures obligatoires et facultatives. Les étudiant.e.s doivent compléter l'ensemble des lectures obligatoires sur le thème de la semaine *avant* le visionnement des capsules vidéo présentant les exposés magistraux. Les lectures de type « matière » sont obligatoires et visent à introduire, compléter ou à approfondir la matière vue en classe à chaque semaine. La maîtrise du contenu des lectures est

principalement évaluée grâce aux examens et, de manière ciblée, dans le travail thématique. Les lectures facultatives sont de deux ordres: 1) les lectures de type « discussion » visent à illustrer les concepts présentés en classe et dans les lectures de type « matière » et à faire ressortir les enjeux importants de l'administration publique et des politiques publiques; 2) les lectures facultatives « pour aller plus loin » permettent d'approfondir certains aspects de la matière.

2) Exposés magistraux (capsules vidéo). La seconde composante de l'approche pédagogique consiste en des exposés magistraux du professeur sur le thème du module. Ces exposés prennent la forme de capsules vidéo visant à présenter aux étudiant.e.s les principaux concepts et éléments théoriques pertinents au thème du module. Afin de maximiser les retombées pédagogiques des exposés magistraux, les étudiant.e.s doivent avoir préalablement complété les lectures obligatoires, écouter activement les capsules vidéo en prenant des notes et poser des questions sur le forum lorsqu'il y a des difficultés de compréhension. Puisque le diaporama Powerpoint présente la matière de manière très schématique, **la prise de notes détaillées est essentielle** à la maîtrise de la matière et, donc, à la réussite du cours. Après chaque séance, les étudiant.e.s doivent relire rapidement leurs notes de cours et le diaporama en tentant de déterminer si des incompréhensions subsistent.

3) Outils interactifs (sondages, forums et évaluations formatives). Si les outils interactifs sont pertinents dans tout type de cours, cela est encore plus vrai dans le cadre d'un cours à distance comme celui-ci. Ainsi, le professeur tiendra régulièrement des *sondages* sur certains enjeux liés au cours, à la matière et à l'actualité de manière à faciliter les échanges et la compréhension des étudiant.e.s. En outre, le professeur et l'assistant.e d'enseignement interviendront sur une base régulière sur le *forum* afin d'illustrer la matière à partir de contenu d'actualité et de stimuler la réflexion sur les enjeux relatifs à l'administration publique et aux politiques publiques. Les forums doivent par ailleurs être utilisés par les étudiant.e.s pour clarifier certains éléments de la matière (voir la section « encadrement » ci-dessous). Enfin, une courte *évaluation formative* à compléter de manière autonome est prévue pour chaque module. Pour maximiser les retombées pédagogiques de ces outils interactifs, les étudiant.e.s doivent les utiliser à chaque semaine.

4) Travail thématique. La quatrième et dernière composante pédagogique est un travail de synthèse portant sur un thème imposé relatif à l'administration publique. Dans ce cadre, les étudiant.e.s doivent synthétiser les connaissances vues dans le cadre du cours de manière autonome, ce qui leur permet d'approfondir une partie ciblée de la matière.

Utilisation interdite de l'intelligence artificielle (IA) générative

Les personnes étudiantes ne sont pas autorisées à utiliser l'IA générative dans ce cours. Conformément au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, le fait d'obtenir une aide non autorisée pour réaliser une évaluation est considéré comme une infraction relative aux études. Dans le cadre de ce cours, l'utilisation de l'IA générative est considérée comme une aide non autorisée. Cette infraction pourrait mener à l'application des sanctions prévues au Règlement disciplinaire.

Encadrement

Pour des questions d'ordre général (difficultés de compréhension, disponibilité des lectures obligatoires, format des évaluations, etc.), les étudiant.e.s doivent, pour des raisons d'efficacité, suivre la procédure suivante, dans cet ordre:

1. *Consulter ce site et suivre les consignes données sur ce site par le professeur.* En effet, plusieurs des questions posées par les étudiant.e.s trouvent réponse dans le plan de cours ou dans les précisions apportées sur le forum.
2. *Poser des questions dans le forum approprié sur ce site.* Les forums permettent aux étudiant.e.s ayant des questions de recevoir une réponse de la part de leurs collègues, de l'assistant.e d'enseignement ou du professeur, ce qui bénéficie à l'ensemble de la classe. Pour que la communication soit efficace, les interventions doivent être claires et explicites. Les étudiant.e.s sont par ailleurs invité.e.s à répondre aux questions de leurs collègues, lorsqu'ils ou elles pensent connaître la réponse.
3. *Contactez l'assistant.e d'enseignement, le tuteur ou la tutrice.* Si des incompréhensions subsistent, l'assistant.e d'enseignement et le tuteur/la tutrice sont disponibles pour répondre aux questions des étudiant.e.s, par courriel ou en personne. Une réponse sera fournie dans un délai maximum de deux jours ouvrables.
4. *Contactez le professeur.* Si des incompréhensions subsistent, le professeur est disponible pour répondre aux questions des étudiant.e.s, par courriel ou en personne. Une réponse sera fournie dans un délai maximum de deux jours ouvrables.

Pour des clarifications sur les notes reçues aux évaluations (incluant les demandes de révision de note), les étudiant.e.s doivent, pour des raisons d'efficacité, suivre la procédure suivante, dans cet ordre:

1. *Contactez l'assistant.e d'enseignement.* C'est probablement l'assistant.e d'enseignement qui a corrigé votre copie (sous supervision du professeur) et qui est, par conséquent, la personne la mieux placée pour répondre à vos questions et, au besoin, rectifier les erreurs. Le professeur accorde d'ailleurs son entière confiance à l'assistant.e d'enseignement en matière d'évaluation des acquis.
2. *Contactez le professeur.* Le professeur est disponible pour discuter des insatisfactions qui pourraient demeurer après des échanges avec l'assistant.e d'enseignement.

Pour des questions d'ordre personnel (demandes d'accommodements, absences pour raison médicale, etc.) il faut rencontrer le professeur en personne, lui téléphoner ou le joindre par courriel.

Veillez noter que lors d'une absence à une évaluation, la *Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises* s'applique:

La [Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises](#) concerne l'absence aux activités évaluées pour tous les cours de 1er, 2e et 3e cycles offerts par le Département de science politique. Elle vise à assurer un traitement uniforme et équitable pour tous les étudiants.e.s. L'absence à une activité évaluée est une situation exceptionnelle qui doit être justifiée par des motifs suffisamment sérieux, relevant de circonstances non prévisibles et indépendantes de la volonté de l'étudiant.e.

Ajustement des notes finales

Veillez noter que le professeur ne procédera à **aucun** ajustement en ce qui a trait aux notes finales. Par exemple, la note de 79,9% (B+) ne sera **pas** arrondie à la cote supérieure.

Décorum

Merci de rédiger vos interventions en utilisant les formules de civilité de base, des phrases complètes et un français adéquat (à éviter: courriels rédigés dans le style « texto »). Suivez la « netiquette » et évitez d'utiliser les majuscules dans vos communications courriel et sur le forum car elles suggèrent un ton criard ou agressif.

Feuille de route

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date	Évaluations
MODULE 1 — Introduction générale Présentation du cours et du professeur. Qu'est-ce que l'administration publique? Qu'est-ce qu'une politique publique? Pourquoi étudier l'administration et les politiques publiques en science politique?	4 sept. 2023	
L'administration publique		
MODULE 2 — Les fondements historiques et théoriques de l'administration publique Une brève histoire de l'administration publique et de l'État. L'État et l'autorité selon Weber. Le modèle traditionnel d'administration publique : la bureaucratie, la dichotomie politique-administration et les théories classiques du management. Les forces du modèle traditionnel.	11 sept. 2023	Quiz en ligne I: du 16 au 17/09/2023
MODULE 3 — Le centre décisionnel Les principes constitutionnels. Les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Le pouvoir exécutif au Québec et au Canada. Les organismes centraux politiques et administratifs.	18 sept. 2023	
MODULE 4 — L'organisation de l'Administration et du secteur public Les frontières et composantes du secteur public. Ministères, organismes autonomes et principes d'organisation. La spécificité des organisations publiques.	25 sept. 2023	Quiz en ligne II: du 30 /09 au 01/10/2023
MODULE 5 — La fonction publique Perspectives historiques sur la fonction publique professionnelle. Les normes qui gouvernent la relation entre le pouvoir politique et la fonction publique. Le régime de carrière et le régime de l'emploi. La bureaucratie représentative.	2 oct. 2023	
MODULE 6 — Le nouveau management public La remise en cause du modèle traditionnel d'administration publique. Les principes du nouveau management public (NMP). L'application du NMP au Québec: gestion axée sur les résultats et réingénierie de l'État. Les avantages et les limites du NMP.	9 oct. 2023	Quiz en ligne III: du 14 au 15/10/2023

MODULE 7 — Les finances publiques et le budget Les concepts importants des finances publiques. Les principes et les acteurs budgétaires. Le calendrier du budget. Les déficits et la dette.	16 oct. 2023	
MODULE 8 — Les contrôles de l'Administration Les concepts de contrôle et de reddition de comptes. Les types de contrôle. Les « chiens de garde » de l'administration publique. Les codes d'éthique.	23 oct. 2023	Quiz en ligne IV: du 28 au 29/10/2023
Semaine de lecture Bonne relâche de cours! p.s.: La date de remise du travail thématique approchant à grands pas, il serait judicieux d'en avancer significativement la rédaction!	30 oct. 2023	
Les politiques publiques		
MODULE 9 — Politiques, problèmes publics et mise à l'ordre du jour Les caractéristiques d'une politique publique. Le cycle des politiques. L'analyse des politiques. La construction des problèmes publics et les modes d'inscription à l'ordre du jour. Les trois courants des politiques publiques.	6 nov. 2023	
MODULE 10 — La prise de décision La conception des politiques. Les principaux modèles théoriques de prise de décision.	13 nov. 2023	
MODULE 11 — Mise en œuvre et évaluation des politiques Approche descendante et ascendante de la mise en œuvre. Les fonctionnaires de première ligne. Finalités et caractéristiques de l'évaluation des politiques. Les critères d'évaluation.	20 nov. 2023	
MODULE 12 — Nouvelle gouvernance et participation citoyenne La nouvelle gouvernance. Les modes et dispositifs de la participation citoyenne. Avantages et limites de la participation.	27 nov. 2023	
Évaluations de fin de session		
Examen final	6 déc. 2023	Examen en classe
Travail thématique		Date de remise: 11/12 /2023, 23h59

Note : Veuillez vous référer à la section *Feuille de route* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Quiz en ligne (Somme des évaluations de ce regroupement)			35 %
Quiz en ligne I	Du 16 sept. 2023 à 00h00 au 17 sept. 2023 à 23h59	Individuel	8,75 %
Quiz en ligne II	Du 30 sept. 2023 à 00h00 au 1 oct. 2023 à 23h59	Individuel	8,75 %
Quiz en ligne III	Du 14 oct. 2023 à 00h00 au 15 oct. 2023 à 23h59	Individuel	8,75 %
Quiz en ligne IV	Du 28 oct. 2023 à 00h00 au 29 oct. 2023 à 23h59	Individuel	8,75 %
Examen final en classe	Le 6 déc. 2023 de 18h30 à 21h20	Individuel	45 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Quiz en ligne I

Titre du questionnaire :	Quiz en ligne I
Période de disponibilité :	Du 16 sept. 2023 à 00h00 au 17 sept. 2023 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	8,75 %
Directives :	

Le quiz en ligne I couvre la matière des modules 1 et 2 seulement.

Horaire

Le quiz est d'une durée maximale de 40 minutes et sera accessible du 16 septembre 2023 à 00h00 au 17 septembre 2023 à 23h59 (heure de Québec). Le quiz, qui comprend sept questions à choix multiples (7 x 2 pts = 14 points) et trois questions de type vrai ou faux avec justification (3 x 5 pts = 15 points), vaut 8,75% de la session.

Questions objectives: 7 x 2 pts = 14 points

Il y a deux types de question objective.

Pour les questions à réponse unique, il vous est demandé de choisir **la** meilleure réponse: il n'y a donc qu'un seul choix possible.

Pour les questions à réponses multiples (ces questions comportent la mention « Plusieurs choix possibles»), vous pouvez cocher autant de réponses que vous le désirez. **Toutefois, pour obtenir le total des points, vous devez cocher tous les éléments qui répondent de manière correcte/juste à la question posée mais uniquement ceux-ci.** La note obtenue à chaque question est proportionnelle au nombre d'éléments de réponse corrects sur cinq (0,4 point chacun). Par exemple, si la bonne réponse est A et B et que vous cochez toutes les lettres, vous n'aurez que deux éléments justes (A et B) sur les cinq et, donc, 0,8/2.

Questions de type vrai ou faux avec justification: 3 x 5 pts = 15 points

Il faut indiquer si l'énoncé est vrai ou faux (1 point) et ensuite justifier sa réponse en 60 à 70 mots (4 points). Une justification **pertinente, complète et bien rédigée** est essentielle pour obtenir le total des points.

Quiz en ligne II

Titre du questionnaire :	Quiz en ligne II
Période de disponibilité :	Du 30 sept. 2023 à 00h00 au 1 oct. 2023 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	8,75 %
Directives :	

Le quiz en ligne II couvre les modules 3 et 4 seulement.

Horaire

Le quiz est d'une durée maximale de 45 minutes et sera accessible du 30 septembre 2023 à 00h00 au 1^{er} octobre 2023 à 23h59 (heure de Québec). Le quiz, qui comprend neuf questions à choix multiples (9 x 2 pts = 18 points) et trois questions de type vrai ou faux avec justification (3 x 5 pts = 15 points), vaut 8,75 % de la session.

Questions objectives: 9 x 2 pts = 18 points

Les questions objectives sont des questions à réponses multiples, ce qui signifie que vous pouvez cocher autant de réponses que vous le désirez. **Toutefois, pour obtenir le total des points sur une question, vous devez cocher *tous* les éléments qui répondent de manière correcte/juste à la question posée *mais uniquement ceux-ci*.** La note obtenue à chaque question est proportionnelle au nombre d'éléments de réponse corrects sur cinq (0,4 point chacun). Par exemple, si la bonne réponse est A et B et que vous cochez toutes les lettres, vous n'aurez que deux éléments justes (A et B) sur les cinq et, donc, 0,8/2.

Questions de type vrai ou faux avec justification: 3 x 5 pts = 15 points

Il faut indiquer si l'énoncé est vrai ou faux (1 point) et ensuite justifier sa réponse en 60 à 70 mots (4 points). Une justification **pertinente, complète et bien rédigée** est essentielle pour obtenir le total des points.

Quiz en ligne III

Titre du questionnaire :	Quiz en ligne III
Période de disponibilité :	Du 14 oct. 2023 à 00h00 au 15 oct. 2023 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	8,75 %
Directives :	Le quiz en ligne III couvre les modules 5 et 6 seulement.

Horaire

Le quiz est d'une durée maximale de 42 minutes et sera accessible du 14 octobre 2023 à 00h00 au 15 octobre 2023 à 23h59 (heure de Québec). Le quiz, qui comprend dix questions à choix multiples (10 x 2 pts = 20 points) et deux questions de type vrai ou faux avec justification (2 x 5 pts = 10 points), vaut 8,75 % de la session.

Questions objectives: 10 x 2 pts = 20 points

Il y a deux types de question objective.

Pour les questions à réponse unique, il vous est demandé de choisir **la** meilleure réponse: il n'y a donc qu'un seul choix possible.

Pour les questions à réponses multiples (ces questions comportent la mention « Plusieurs choix possibles »), vous pouvez cocher autant de réponses que vous le désirez. **Toutefois, pour obtenir le total des points, vous devez cocher *tous* les éléments qui répondent de manière correcte/juste à la question posée *mais uniquement ceux-ci*.** La note obtenue à chaque question est proportionnelle au nombre d'éléments de réponse corrects sur cinq (0,4 point chacun). Par exemple, si la bonne réponse est A et B et que vous cochez toutes les lettres, vous n'aurez que deux éléments justes (A et B) sur les cinq et, donc, 0,8/2.

Questions de type vrai ou faux avec justification: 2 x 5 pts = 10 points

Il faut indiquer si l'énoncé est vrai ou faux (1 point) et ensuite justifier sa réponse en 60 à 70 mots (4 points). Une justification **pertinente, complète et bien rédigée** est essentielle pour obtenir le total des points.

Quiz en ligne IV

Titre du questionnaire :	Quiz en ligne IV
Période de disponibilité :	Du 28 oct. 2023 à 00h00 au 29 oct. 2023 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	8,75 %
Directives :	Ce quiz couvre la matière des modules 7 et 8.

Horaire

Le quiz est d'une durée maximale de 45 minutes et sera accessible du 23 octobre 2021 à 00h00 au 24 octobre 2021 à 23h59 (heure de Québec). Le quiz, qui comprend douze questions à choix multiples (12 x 2 pts = 24 points) et deux questions de type vrai ou faux avec justification (2 x 5 pts = 10 points), vaut 8,75 % de la session.

Questions objectives: 12 x 2 pts = 24 points

Il y a deux types de question objective.

Pour les questions à réponse unique, il vous est demandé de choisir *la* meilleure réponse: il n'y a donc qu'un seul choix possible.

Pour les questions à réponses multiples (ces questions comportent la mention « Plusieurs choix possibles »), vous pouvez cocher autant de réponses que vous le désirez. **Toutefois, pour obtenir le total des points, vous devez cocher tous les éléments qui répondent de manière correcte/juste à la question posée mais uniquement ceux-ci.** La note obtenue à chaque question est proportionnelle au nombre d'éléments de réponse corrects sur cinq (0,4 point chacun). Par exemple, si la bonne réponse est A et B et que vous cochez toutes les lettres, vous n'aurez que deux éléments justes (A et B) sur les cinq et, donc, 0,8/2.

Questions de type vrai ou faux avec justification: 2 x 5 pts = 10 points

Il faut indiquer si l'énoncé est vrai ou faux (1 point) et ensuite justifier sa réponse en 60 à 70 mots (4 points). Une justification **pertinente, complète et bien rédigée** est essentielle pour obtenir le total des points.

Examen final en classe

Date et lieu :	Le 6 déc. 2023 de 18h30 à 21h20 , À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	45 %
Remise de l'évaluation :	À déterminer
Directives de l'évaluation :	À suivre
Matériel autorisé :	Aucun sauf dictionnaire de traduction pour les étudiant.e.s pour qui le français est une langue seconde

Travail thématique

Date de remise :	11 déc. 2023 à 23h59
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Maîtrise des concepts et des enjeux pertinents	40
Qualité de la recherche et de la démonstration	40
Présentation générale et qualité de la langue	20


Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Nature du travail

Le travail thématique est un **travail de synthèse** et de réflexion critique portant sur la matière du cours et les lectures obligatoires sur un thème imposé par le professeur. Il ne s'agit donc pas d'un travail de recherche mais il est permis de citer jusqu'à deux références pertinentes non couvertes dans le cadre du cours.

*****Attention au plagiat!!!***** À chaque session, à mon grand regret, je dois transférer des travaux à la Commissaire aux infractions relatives aux études. Dans la plupart des cas, le plagiat est réel mais non-délibéré. Je vous invite donc à consulter le guide ci-dessous et à prendre connaissance du document suivant et de poser des questions avant de soumettre votre travail: https://www.enseigner.ulaval.ca/sites/default/files/plagiat_bse_09_10_2018.pdf 

Thème

Le thème sera communiqué ultérieurement.

Format

Les travaux doivent être paginés, contenir une page-titre, une introduction, un développement, une conclusion et une bibliographie. Les travaux doivent être d'une longueur variant entre 1400 et 1500 mots, en excluant la page-titre et la bibliographie (**des points seront enlevés pour les travaux qui dépassent la longueur maximale**). Les étudiant.e.s doivent citer de manière adéquate les références et avoir recours à un style de citation cohérent. À ce sujet, la consultation du *Guide pour la présentation des travaux écrits — Programmes de premier cycle* du Département de science politique (2017) est fortement recommandée (voir document joint): https://www.cms.fss.ulaval.ca/upload/pol/fichiers/guide_de_presentation_des_travaux_2017.pdf

Critères d'évaluation

1. *Maîtrise des concepts et des enjeux pertinents (40%)*. Le travail démontre que l'étudiant.e comprend les principaux concepts, cadres théoriques, enjeux, arguments et faits vus dans le cadre du cours.
2. *Qualité de la synthèse et de la démonstration (40%)*. Le travail intègre les notions pertinentes de manière argumentée, en faisant montre de rigueur, de souci des nuances et d'esprit de synthèse. Le texte offre une perspective cohérente et convaincante sur le thème choisi. Le propos est solidement étayé par des éléments tirés des cours et des lectures obligatoires.
3. *Présentation générale et qualité de la langue (20%)*. Le style utilisé est clair, direct, concis. L'étudiant.e évite les structures de phrase alambiquées et les formules vides de sens. La structure du travail respecte les consignes de présentation et l'utilisation des références est appropriée.

Fichiers à consulter :

 [guide_de_presentation_des_travaux_2017.pdf](#) (153,09 Ko, déposé le 25 juil. 2023)

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	66	69,99
C	63	65,99

A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

C-	60	62,99
D+	55	59,99
D	50	54,99
E	0	49,99

Règlements et politiques institutionnels

Règlement disciplinaire

Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf

Politique de la formation à distance

La Politique de la formation à distance établit les fondements de ce système de formation et garantit que la qualité des activités de formation à distance est égale à celle des autres activités de formation offertes par l'Université. La Politique précise les objectifs, définit les systèmes de formation disponibles à l'Université, formule les principes directeurs de la formation à distance et délimite les responsabilités des instances concernées, notamment celles des étudiants.

Consultez la politique à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/politique-formation-distance>

Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises

La Politique relative à l'absence aux activités évaluées et à leurs reprises concerne l'absence aux activités évaluées pour tous les cours de 1er, 2e et 3e cycles offerts par le Département de science politique. Elle vise à assurer un traitement uniforme et équitable pour tous les étudiant.e.s.

L'absence à une activité évaluée est une situation exceptionnelle qui doit être justifiée par des motifs suffisamment sérieux, relevant de circonstances non prévisibles et indépendantes de la volonté de l'étudiant.e.

Pour lire la politique entière et remplir le formulaire de demande de reprise : <https://www.fss.ulaval.ca/sites/fss.ulaval.ca/files/fss/science-politique/monPortail/Pol-PolitiqueRelativeAbsenceActivitesEvalueesLeursReprises.pdf>

Évaluation de la qualité du français

La qualité de l'expression écrite et orale (syntaxe, vocabulaire, grammaire et orthographe) est un critère d'évaluation important en sciences sociales. Le professeur se réserve ainsi la possibilité de soustraire jusqu'à 10 % des points de la note attribuée pour tout type d'évaluation (travail, examen, présentation orale, etc.) en raison d'une qualité inadéquate de la langue.

Évaluation des cours: Une responsabilité de l'étudiant

La qualité de mon enseignement me tient à cœur. Je vous encourage à me faire part de vos commentaires et suggestions tout au long de la session et à compléter l'évaluation officielle du cours.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **accueil et soutien spécialisé en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible.

Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Notez que l'activation doit s'effectuer au cours des 2 premières semaines de cours.

Gestion des délais

Tout retard dans la remise des travaux sera pénalisé à raison de 10% par jour de retard, appliquée **dans la minute** suivant l'échéance fixée par l'enseignant (l'heure de la boîte de dépôt électronique en faisant foi). Il est par conséquent de la responsabilité de l'étudiant(e) de s'y prendre suffisamment d'avance pour pallier les problèmes technologiques (pannes d'ordinateur, lenteur du réseau internet, etc.). La pénalité pourra être éliminée si le retard est motivé (p. ex., problème de nature médicale ou parentale) ou si une entente préalable a été conclue avec l'enseignant. Le fardeau de la preuve repose toutefois sur les épaules de l'étudiant.

Matériel didactique

Liste du matériel obligatoire

Aucun livre ou recueil de textes ne doit être acheté par les étudiant.e.s pour ce cours. On accède à la liste des lectures obligatoires par la section « Contenu et activités » sur Mon Portail. Le titre de chacune des séances est un lien cliquable qui fournit la référence complète et une copie électronique des lectures (lorsque cela est possible en vertu des règles d'utilisation relatives aux droits d'auteur) ou un lien sécurisé vers celles-ci (accès via Sofia avec idul et mot de passe). Cependant, la bibliothèque ne possède parfois qu'une licence permettant la consultation électronique par un seul usager à la fois (et que quelques exemplaires papier des textes), ce qui peut causer des problèmes de disponibilité dans un cours comme celui-ci où l'on compte plus d'une centaine d'inscrits. Par conséquent, il est

fortement recommandé de télécharger ou d'imprimer l'ensemble des lectures obligatoires et ce, dès la première semaine de classe. Il est en effet de la responsabilité de chaque étudiant.e de s'assurer qu'il ou elle a accès aux lectures obligatoires au moment opportun.

Spécifications technologiques

Afin d'accéder sans difficulté au contenu de votre cours sur monPortail, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

Liste des navigateurs supportés :

- [Google Chrome](#)
- [Mozilla Firefox](#)
- Safari
- Internet Explorer 11 et plus
- [Opera](#)

Appareils mobiles

Il est important de préciser que l'utilisation des périphériques mobiles n'est pas officiellement supportée pour les sites de cours. La consultation des contenus est fonctionnelle pour la plupart des appareils sous Android et iOS, mais il existe certaines limites :

- les appareils mobiles sous Windows RT, BlackBerry et les iPhone 4 et 4S ne sont pas supportés;
- le contenu Flash n'est pas supporté, ce qui empêche la consultation des blocs de contenu audio-vidéo, de contenu Flash et de certaines présentations multimédias;
- la fonctionnalité de glisser-déposer n'est pas supportée, ce qui empêche la réalisation de certains questionnaires.

Team Viewer

TeamViewer est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettrez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

- [Accédez à TeamViewer pour Windows](#)
- [Accédez à TeamViewer pour Mac](#)

Bibliographie et annexes

Bibliographie

Bacache-Beauvallet, M. (2015). « Le statut du fonctionnaire: une exception française? », *Cahiers français*, no 384, pp. 9-14.

Bakvis, H., et Jarvis, M. D. (sous la dir.). (2012). *From new public management to new political governance : Essays in honour of Peter C. Aucoin*. Montreal: McGill-Queen's University Press.

Bernier, L. (2012). « La mise en œuvre des politiques publiques », dans S. Paquin, L. Bernier, et G. Lachapelle (sous la dir.), *L'analyse des politiques publiques* (pp. 255-277). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Bernier, L., et Angers, S. (2012). « Le NMP ou nouveau management public », dans S. Paquin, L. Bernier, et G. Lachapelle (sous la dir.), *L'analyse des politiques publiques* (pp. 229-254). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Bernier, L., et Fortier, A. (2014). « Les organismes centraux », dans A.-G. Gagnon (sous la dir.), *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste* (pp. 239-261). Québec: Presses de l'Université du Québec.

Bernier, P. (2011). « L'organisation de la fonction administrative de l'État », dans N. Michaud (sous la dir.), *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains* (pp. 263-293). Québec: Presses de l'Université Laval.

Bernier, R. (sous la dir.) (2014). *Les défis québécois: conjonctures et transitions*. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Bezes, P. (2010). « Administration ». Dans L. Boussaguet, S. Jacquot, et P. Ravinet (sous la dir.), *Dictionnaire des politiques publiques* (3^e éd. revue et augmentée, pp. 38-48). Paris: Presses de Sciences Po.

Bherer, L. (2011). « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », *Participations*, 1(1), pp. 105-133.

- Bherer, L. (2011), « Les trois modèles municipaux de participation publique au Québec », *Télescope*, 17(1), pp. 157-171.
- Boisvert, Y. (2014). « L'éthique gouvernementale: régulation ou marketing politique », dans R. Bernier (sous la dir.), *Les défis québécois: conjonctures et transitions* (pp. 99-120). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Boucher, M., et Saint-Martin, D. (2012). « La nouvelle bureaucratie de l'intégrité: les politiques publiques d'éthique et de lobbying », dans P. P. Tremblay (sous la dir.), *L'administration contemporaine de l'État: Une perspective canadienne et québécoise* (pp. 195-208). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Bourgault, J. (2020). *Pratiques du management dans les organisations publiques au Canada et au Québec*. Montréal: JFD.
- Bourgault, J. (2014). « L'administration publique canadienne et québécoise », dans A.-G. Gagnon (sous la dir.), *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste* (pp. 264-297). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Bourgault, J. (2013). « Les relations entre l'administration publique et le Parlement », dans R. Pelletier et M. Tremblay (sous la dir.), *Le parlementarisme canadien* (pp. 407-445). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Bourgault, J., et Savoie, D. (2009). « Des gestionnaires sous influence: la nouvelle réalité des hauts dirigeants du secteur public », *Télescope: Revue d'analyse comparée en administration publique*, 15(1), pp. 1-12.
- Boussaguet, L., Jacquot, S., et Ravinet, P. (2010). *Dictionnaire des politiques publiques* (3^e éd. revue et augmentée). Paris: Presses de Sciences Po.
- Burlone, N. (2012). « La décision et le processus décisionnel », dans P. P. Tremblay (sous la dir.), *L'administration contemporaine de l'État: Une perspective canadienne et québécoise* (pp. 97-112). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Charbonneau, M. (2017). « De Weber au nouveau management public, dans N. Michaud (sous la dir.), *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains* (2^e éd., pp. 401-426). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Charland, G. (2014). « Le pouvoir exécutif et le rôle du premier ministre dans un régime parlementaire », dans A.-G. Gagnon (sous la dir.), *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste* (pp. 215-237). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Cliche, P. (2009). *Gestion budgétaire et dépenses publiques : Description comparée des processus, évolutions et enjeux budgétaires du Québec*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Conteh, C., et Roberge, I. (sous la dir.). (2014). *Canadian public administration in the 21st Century*. Boca Raton, FL: CRC Press: Taylor & Francis Group.
- Dion, S. (1993). « La bureaucratie », dans J. I. Gow, M. Barrette, S. Dion, et M. Fortmann (sous la dir.), *Introduction à l'administration publique : une approche politique* (pp. 164-193). Boucherville: Gaëtan Morin.
- Dunn, C. (sous la dir.) (2010). *The handbook of Canadian public administration*. Don Mills, ON: Oxford University Press.
- Dwivedi, O. P., Sheldrick, B. M., et Mau, T. (2009). *The evolving physiology of government: Canadian public administration in transition*. Ottawa: University of Ottawa Press.
- Fortier, I. (2010), « La modernisation de l'État québécois : La gouvernance démocratique à l'épreuve des enjeux du managérialisme », *Nouvelles Pratiques Sociales*, 22(2), p. 35-50.
- Giguère, A. (2017), « Sondage CROP-Gestion – Le service public québécois, ce mal-aimé », *Gestion*, vol. 42, no 4, pp. 64-68
- Gagnon, A.-G. (dir.) (2014). *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Giauque, D., et Emery, Y. (sous la dir.). (2016). *L'acteur et la bureaucratie au XXI^e siècle*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Gortner, H. F., Mahler, J., et Nicholson, J. B. (1993). *La gestion des organisations publiques* (pp. 19-53). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Gow, J. I., Barrette, M., Dion, S., et Fortmann, M. (sous la dir.), *Introduction à l'administration publique : une approche politique*. Boucherville: Gaëtan Morin.
- Hassenteufel, P. (2011). *Sociologie politique: L'action publique* (2^e éd.). Paris: Armand Colin.
- Hassenteufel, P. (2010). « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, 157 (1), pp. 50-58

- Howlett, M., et Ramesh, M. (2003). *Studying public policy: Policy cycles and policy subsystems* (2^e éd.). Don Mills, Ontario: Oxford University Press.
- Hughes, O. E. (2012). *Public management and administration : An introduction* (4^e éd.). Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Inwood, G. J. (2012). *Understanding Canadian public administration: An introduction to theory and practice* (4^e éd.). Toronto: Pearson
- Jacob, S. (2012). « L'évaluation des politiques publiques », dans S. Paquin, L. Bernier, et G. Lachapelle (sous la dir.), *L'analyse des politiques publiques* (pp. 279-308). Québec: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Johnson, D. (2011). *Thinking government: Public administration and politics in Canada* (3^e éd.). Toronto: University of Toronto Press.
- Joris, G., et Fallon, C. (sous la dir.). (2014). *Formes et réformes des administrations publiques*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Juillet, L. (2018). « Vers une politisation des rapports politico-administratifs dans les démocraties anglo-saxonnes? », *Éthique publique*, vol. 20, no1, pp. 1-15.
- Juillet, L., et Rasmussen, K. (2008). « Les origines de la Commission de la fonction publique: 1867-1918 » (chapitre 1, pp. 20-52), dans *À la défense d'un idéal contesté : Le principe de mérite et la Commission de la fonction publique, 1908-2008*. Ottawa: University of Ottawa Press.
- Knoepfel, P., Larue, C., Varone, F., et Savard, J.-F. (2015). *Analyse et pilotage des politiques publiques: France, Suisse, Canada*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Lacroix, I., et St-Arnaud, P.-O. (2012). « La gouvernance: Tenter une définition », *Cahiers de recherche en politique appliquée*, 4(3), pp. 19-37.
- Lemieux, V. (2009). *L'étude des politiques publiques: Les acteurs et leur pouvoir* (3^e édition revue et augmentée). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Lemire, L. (2012). « Les défis et les enjeux de l'administration du capital humain du secteur public », dans P. P. Tremblay (sous la dir.), *L'administration contemporaine de l'État* (pp. 161-191). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Leone, R. P., et Ohemeng, F. L. K. (sous la dir.). (2011). *Approaching public administration: Core debates and issues*. Toronto: Emond Montgomery.
- Lord, S. (2017a), « Où se trouve la frontière entre le public et le privé ? », *Gestion*, 42(4), pp. 74-78.
- Lord, S. (2017b), « Gestion publique, gestion privée – Les différences fondamentales », *Gestion*, 42(4), pp. 40-45.
- Malsch, B., Morin, D., et Tremblay, M.-S. (2012). « Collusion et corruption dans les administrations : les vérificateurs généraux seraient-ils condamnés à n'être que des tigres de papier? », *Télescope*, 18(3), 173-180.
- Mérand, F. (2008). « Dans quel état se trouve l'État? », dans Les professeurs de science politique de l'Université de Montréal (dir.), *La politique en questions* (pp. 113-121). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Mercier, J. (2002). *L'administration publique: de l'École classique au nouveau management public* (2^e édition). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Michaud, N. (sous la dir.) (2017). *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains* (2^e éd.). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Michaud, N. (sous la dir.) (2011). *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Morin, D. (2012). « Les auditeurs législatifs: héros intouchables? », *Télescope: Revue d'analyse comparée en administration publique*, 18(3), pp. 110-130.
- Muller, P. (2015). *Les politiques publiques* (11^e édition mise à jour). Paris: Presses Universitaires de France.
- Rigaud, B. (2012), « Gouvernance publique », dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*. Disponible en ligne à l'url suivante: <http://www.dictionnaire.enap.ca> (page consultée le 9 janvier 2018).
- Rothmayr, C. (2008)., « Comment juger du succès ou de l'échec d'une politique? » dans Les professeurs de science politique de l'Université de Montréal (dir.), *La politique en questions* (pp. 122-129). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

- Rouleau, L. (2007). *Théorie des organisations: Approches classiques, contemporaines et de l'avant-garde*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Saint-Martin, D. (2008). « La bureaucratie menace-t-elle la démocratie? » dans Les professeurs de science politique de l'Université de Montréal (sous la dir.), *La politique en questions* (pp. 148-155). Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Savoie, D. J. (1999). *Governing from the centre: the concentration of power in Canadian politics*. Toronto: University of Toronto Press.
- Siegel, D., et Rasmussen, K. (sous la dir.). (2008). *Professionalism and Public Service: Essays in Honour of Kenneth Kernaghan*. Toronto: University of Toronto Press.
- Tellier, G. (2015). *Les finances publiques au Canada: le fonctionnement de l'État à la lumière du processus budgétaire*. Bruxelles: Bruylant.
- Tellier, G. (2013). « Le directeur parlementaire du budget : le nouveau chien de garde financier du gouvernement fédéral canadien? », dans J. Crête (sous la dir.), *Les surveillants de l'État démocratique* (pp. 19-51). Québec: PUL.
- Tremblay, M.-S. (2011). « Les contrôles », dans N. Michaud (sous la dir.), *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains* (pp. 464-485). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Tremblay, P. P. (2016). « Le processus budgétaire » (chap. 1, pp. 7-43) dans *L'argent de l'État: pourquoi et comment. Tome 2: la dépense*. Presses de l'Université du Québec: Québec.
- Tremblay, P. P. (2012). *L'argent de l'État: Pourquoi et comment. Tome 1: Le revenu* (Vol. 1). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Tremblay, P. P. (sous la dir.) (2012). *L'administration contemporaine de l'État: une perspective canadienne et québécoise*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Tremblay, P. P. (2016). *L'argent de l'État: Pourquoi et comment. Tome 2: La dépense*. Presses de l'Université du Québec: Québec.
- Tremblay, P. P., et Houle, M.-A. (2012). « L'administration du budget de l'État », dans P. P. Tremblay (sous la dir.), *L'administration contemporaine de l'État: une perspective canadienne et québécoise* (pp. 137-159). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Venne, J.-F. (2017), « Le gazon est-il plus vert ailleurs ? », *Gestion*, vol. 42, no 4, pp. 70-73.